Motion 1640
pour la création d'un centre de compétences unique pour les entreprises en faveur du développement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant que :

– dans notre canton, en matière d'aide à la création, à l'implantation, au développement et à la restructuration des entreprises, ainsi d'ailleurs qu'aux entreprises en difficultés, il existe divers outils ;
– que les résultats positifs de leur action sont nombreux et connus ;
– que l'on doit constater un manque de visibilité et qu'il s'agit aujourd'hui de les utiliser de manière optimale en créant un processus de synergie entre eux ;
– que l'actuel « guichet entreprise » – connu sous la dénomination « guichet PME-PMI » –, dont on peut se réjouir de l'existence et du travail au service des entreprises, doit évoluer et être transformé en un véritable centre de compétences, selon la formule d'un authentique guichet universel et que ce centre de compétence doit également être mis à disposition des personnes morales,

invite le Conseil d'Etat

à promouvoir la création rapide d'un centre de compétences selon la formule d'un guichet universel pour les personnes morales.

ATAR ROTO PRESSE – 450 ex. – 09-2005